



Par le biais d'un(e) travailleur (euse) de milieu notre projet consiste à entrer en contact avec la population la plus à risque d'itinérance, de les supporter dans leurs démarches afin de retrouver une condition de vie acceptable. Les objectifs du projet sont :

Objectif :

- 1. Assurer une continuité des services d'hébergement en santé mentale pour éviter que la clientèle ne se retrouve dans des lieux inadéquats, ou à la rue.*
- 2. Améliorer la stabilité résidentielle pour la clientèle en santé mentale et toute clientèle vulnérable.*
- 3. Créer des partenariats avec les propriétaires de logements de la ville de Lévis et aider les propriétaires à démystifier la santé mentale et la pauvreté.*
- 4. Développement et mise en place d'une stratégie qui assurera que les maisons de chambres répondent mieux aux normes de salubrité.*
- 5. Établir et maintenir une méthode de contact avec les personnes les plus à risque d'itinérance qui ne fréquentent pas les organismes d'aide de la ville de Lévis.*
- 6. Réduire considérablement le risque d'itinérance sur le territoire de la ville de Lévis. »*

Programme :

Programme d'Aide à l'Initiative Communautaire et Social (PAICS) (2004-2005)

Financement:

Concertation de plusieurs partenaires dans l'Arrondissement Desjardins

Subvention :

68 000.00\$

Employé :

1 intervenant

État :

En cours

La recherche d'un logement

Guide d'accompagnement



Ce guide comprend :

- des conseils utiles pour vos recherches
- des numéros de téléphone importants
- des aides-mémoires

La recherche d'un logement

L'Office municipal d'habitation de Lévis a produit ce guide dans le but de vous accompagner dans vos recherches d'un logement. Le nombre de logements disponibles se fait de plus en plus rare. Ainsi, la tâche de se loger devient difficile.

Ce guide aborde les points suivants :

- ***Avant de déménager, y penser 2 fois !***
- ***Par où commencer !***
- ***La visite de logements !***
- ***Le bail, un contrat ...***
- ***Se préparer à déménager !***
- ***Des références utiles !***

Avant de déménager, y penser 2 fois !

Les logements à louer sont rares. Il est important d'y penser avant de décider de quitter un logement pour un nouveau.

NOTRE CONSEIL !

Avant de faire une démarche auprès de votre propriétaire pour l'aviser que vous désirez partir, faites quelques recherches des logements disponibles pour ne pas vous retrouver sans logement.



Par où commencer !

Déterminer ses besoins

Dans un premier temps, il est important de vous poser différentes questions pour bien orienter vos recherches.

- *Quel montant je peux accorder au paiement de mon logement?*
- *De combien de pièces ai-je réellement besoin?*
- *Dans quel secteur de la ville je veux habiter?*
- *Quel type d'habitation je recherche? (logement dans une maison individuelle, un sous-sol, un immeuble, une maison de chambres, etc.)*

Généralement, le coût du logement (comprenant le chauffage et l'électricité) ne devrait pas dépasser 30% du revenu brut de votre ménage.

Mais où chercher ?

Il faut souvent mettre beaucoup de temps et d'énergie dans la recherche d'un logement. Cependant, les quelques conseils suivants pourront vous faciliter la tâche.

Par où commencer !

Une fois que vous aurez déterminé le type logement que vous voulez, vous pouvez commencer votre recherche.

- ***Parlez-en autour de vous: à votre famille, à vos amis et à vos collègues.***
- ***Consultez les journaux locaux, les babillards (pharmacie, buanderie, épicerie).***
- ***Faites une visite des quartiers visés (plusieurs propriétaires n'annoncent pas leurs logements dans les journaux).***



Par où commencer !

Le premier contact

Lorsque vous téléphonez, il est important de bien noter certains renseignements que vous devez conserver :

- ✓ *Le numéro où vous appelez*
- ✓ *Le nom de la personne à qui vous avez parlé*
- ✓ *Le nombre de pièces*
- ✓ *Le prix du loyer*
- ✓ *Est-ce que ça comprend l'électricité et le chauffage*
- ✓ *La date à laquelle le logement est libre*
- ✓ *La possibilité de prendre un rendez-vous pour le visiter*



Déjà loué ???

Si, lors de l'appel, on refuse de vous donner un rendez-vous pour visiter le logement et que vous croyez que c'est pour des raisons personnelles (par exemple, vous êtes sans emploi), vous pouvez demander à un ami dans une situation différente de la vôtre d'appeler.

Si cette personne obtient un rendez-vous, communiquez avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, ils vous diront quoi faire (1 800 463-5621).

La visite de logements !

Lors de la visite

Voici quelques petits conseils utiles lorsque vous vous préparez à aller visiter un logement.

- ***Apportez avec vous des références (de votre propriétaire actuel ou de vos anciens, de la banque).***
- ***Ayez en mains des comptes payés (téléphone, électricité).***
- ***Préparez une liste de questions à poser.***
- ***Utilisez certains trucs pour faire bonne impression, comme :***
 - *Soignez votre présentation et arrivez à l'heure*
 - *Respectez la vie privée du locataire actuel du logement*

Les pages suivantes peuvent être utilisées comme aide-mémoire des choses à vérifier lors de la visite de logements (2 copies sont disponibles).



La visite de logements !

AIDE-MÉMOIRE

INFORMATIONS DE BASE

Adresse: _____

Nombre de pièces: _____

Montant du loyer: _____ \$

Nom de la personne contact: _____

Son numéro de téléphone: _____

RESTRICTIONS DU LOGEMENT

Enfants: _____ Animaux domestiques: _____

Balcons (corde à linge, antenne parabolique, vélo, BBQ.): _____

Autres: _____

CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT

☐ Chauffage inclus: Oui Non Si non, coût: _____

☐ Électricité incluse: Oui Non Si non, coût: _____

☐ Entrée laveuse/sécheuse: Oui Non

☐ Prises électriques en nombre suffisant: Oui Non

☐ Prises téléphoniques suffisantes: Oui Non

☐ Pression adéquate de l'eau: Oui Non

☐ Efficacité d'évacuation de la toilette: Oui Non

☐ Ventilation dans la salle de bain: Oui Non

☐ Meubles: Non meublé / Semi meublé / Meublé

Meubles/électroménagers inclus: _____

☐ Espace pour lave-vaisselle: Oui Non

☐ Pièces assez grandes pour vos meubles: Oui Non

☐ Peinture à refaire: Oui Non Fournie: Oui Non

☐ Restriction quant au choix de couleur: Oui Non

☐ Espaces de rangement suffisants: Oui Non



La visite de logements !

AIDE-MÉMOIRE (SUITE)

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉDIFICE

- ☐ Ascenseur: Oui Non
- ☐ Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui Non
- ☐ Boîtes aux lettres: État _____ Sécuritaire: Oui Non
- ☐ Buanderie dans l'immeuble: Oui Non
- ☐ Disposition pour les ordures: _____
- ☐ Espace de rangement "locker" : Oui Non
- ☐ Stationnement:
 - inclus: Oui Non déneigé: Oui Non
 - nombre d'espace: _____
 - prise électrique: Oui Non
 - espace visiteur: Oui Non
- ☐ Concierge sur les lieux: Oui Non
- ☐ Autres caractéristiques: _____

CARACTÉRISTIQUES DU QUARTIER

Cochez les services situés à moins de 10 minutes à pied du logement.

- | | |
|--|--|
| ☐ Autobus | ☐ École |
| ☐ Bibliothèque | ☐ Établissements de santé |
| ☐ Buanderie | ☐ Garderie |
| ☐ Bureau de poste | ☐ Institution financière |
| ☐ Centre commercial | ☐ Pharmacie |
| ☐ Centre de loisirs/terrain de jeux | ☐ Restaurant |
| ☐ Dépanneur | ☐ Supermarché |



La visite de logements !

AIDE-MÉMOIRE

INFORMATIONS DE BASE

Adresse: _____

Nombre de pièces: _____

Montant du loyer: _____ \$

Nom de la personne contact: _____

Son numéro de téléphone: _____

RESTRICTIONS DU LOGEMENT

Enfants: _____ Animaux domestiques: _____

Balcons (corde à linge, antenne parabolique, vélo, BBQ): _____

Autres: _____

CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT

☐ Chauffage inclus: Oui Non Si non, coût: _____

☐ Électricité incluse: Oui Non Si non, coût: _____

☐ Entrée laveuse/sécheuse: Oui Non

☐ Prises électriques en nombre suffisant: Oui Non

☐ Prises téléphoniques suffisantes: Oui Non

☐ Pression adéquate de l'eau: Oui Non

☐ Efficacité d'évacuation de la toilette: Oui Non

☐ Ventilation dans la salle de bain: Oui Non

☐ Meubles: Non meublé / Semi meublé / Meublé

Meubles/électroménagers inclus: _____

☐ Espace pour lave-vaisselle: Oui Non

☐ Pièces assez grandes pour vos meubles: Oui Non

☐ Peinture à refaire: Oui Non Fournie: Oui Non

☐ Restriction quant au choix de couleur: Oui Non

☐ Espaces de rangement suffisants: Oui Non



La visite de logements !

AIDE-MÉMOIRE (SUITE)

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉDIFICE

- ☐ Ascenseur: Oui Non
- ☐ Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui Non
- ☐ Boîtes aux lettres: État _____ Sécuritaire: Oui Non
- ☐ Buanderie dans l'immeuble: Oui Non
- ☐ Disposition pour les ordures: _____
- ☐ Espace de rangement "locker" : Oui Non
- ☐ Stationnement:
 - inclus: Oui Non déneigé: Oui Non
 - nombre d'espace: _____
 - prise électrique: Oui Non
 - espace visiteur: Oui Non
- ☐ Concierge sur les lieux: Oui Non
- ☐ Autres caractéristiques: _____

CARACTÉRISTIQUES DU QUARTIER

Cochez les services situés à moins de 10 minutes à pied du logement.

- | | |
|--|--|
| ☐ Autobus | ☐ École |
| ☐ Bibliothèque | ☐ Établissements de santé |
| ☐ Buanderie | ☐ Garderie |
| ☐ Bureau de poste | ☐ Institution financière |
| ☐ Centre commercial | ☐ Pharmacie |
| ☐ Centre de loisirs/terrain de jeux | ☐ Restaurant |
| ☐ Dépanneur | ☐ Supermarché |



La visite de logements !

L'enquête de crédit



Il est fort probable que, lors de la visite d'un logement, le propriétaire cherche à savoir si vous êtes un bon payeur.

La plupart des propriétaires ne se contentent plus de contacter l'ancien propriétaire pour faire cette vérification.

Ils font affaire avec des compagnies spécialisées. Chacune de ces agences utilisent un processus différent dans le calcul de votre "cote de crédit".

NOTRE CONSEIL !

N'hésitez pas à remplir le formulaire. Ce n'est pas parce que vous gagnez peu d'argent que votre cote de crédit est mauvaise.



Cote de crédit

Lorsque vous empruntez de l'argent et que vous le remboursez, vous vous bâtissez un dossier de crédit. Ce dossier de crédit est un rapport détaillé comprenant des renseignements sur la manière dont vous utilisez le crédit et effectuez vos remboursements.

Chaque fois que vous utilisez le crédit (emprunt, carte de crédit, carte de grands magasins) de façon responsable, vous augmentez votre cote de crédit.

La visite de logements !

Autres suggestions

Voici des aspects à considérer lorsque vous effectuez des visites de logements.

- ***Faites-vous accompagner par une personne. Elle pourra vous servir de témoin en cas de discrimination.***
- ***Visitez les logements le jour pour bien voir les défauts.***
- ***N'hésitez pas à examiner soigneusement le logement.***
- ***Si possible, contactez le présent locataire pour lui poser certaines questions (bruit, qualité du chauffage, relation avec le propriétaire).***
- ***Vérifiez auprès d'Hydro-Québec les coûts approximatifs pour ce logement (1 888 385-7252).***

Le bail, un contrat ...

Le bail

Une fois que vous avez choisi le logement dans lequel vous désirez vous installer et que le propriétaire accepte de vous le louer, vous devez, selon la loi, signer un bail.

Voici quelques éléments importants concernant le bail:

- ***Le bail est un contrat de location conclu entre un propriétaire et un locataire afin de définir leurs engagements respectifs concernant un logement.***
- ***Le formulaire de bail de la Régie du logement est obligatoire. Il doit être utilisé pour tout nouveau bail de logement, qu'il s'agisse d'une chambre, d'un appartement, d'une maison.***



Le bail, un contrat ...

Les devoirs de chacun !

Selon la Régie du logement du Québec,

Le locataire doit:

- ✓ *Payer le loyer convenu à la date convenue.*
- ✓ *Utiliser le logement avec prudence et diligence.*
- ✓ *Ne pas changer la forme ou la destination du logement.*
- ✓ *Maintenir le logement en bon état de propreté.*
- ✓ *Effectuer les réparations locatives dans certains cas (Exemple : une poignée de porte se détache. Il suffit au locataire de serrer une vis ou deux).*
- ✓ *Subir les réparations urgentes et nécessaires (permettre au propriétaire de les effectuer).*
- ✓ *Permettre la vérification de l'état du logement, sa visite à un acquéreur éventuel, l'affichage et sa visite à un locataire éventuel et les travaux qui doivent être effectués.*
- ✓ *Ne pas changer les serrures du logement.*
- ✓ *Se conduire de manière à ne pas troubler la jouissance normale des autres locataires.*
- ✓ *Aviser d'une défectuosité ou détérioration substantielle.*

Le propriétaire doit:

- ✓ *Procurer la jouissance paisible du logement.*
- ✓ *Maintenir le logement en bon état d'habitabilité.*
- ✓ *Garantir que le logement puisse servir à son usage normal et l'entretenir à cette fin durant toute la durée du bail.*
- ✓ *Faire toutes les réparations nécessaires, sauf celles à la charge du locataire.*
- ✓ *Respecter les lois relatives à la sécurité, la salubrité, l'entretien et l'habitabilité du logement ou de l'immeuble.*
- ✓ *S'assurer que le nombre d'occupants respecte les conditions normales de confort et de salubrité.*
- ✓ *Ne pas changer la forme ou la destination du logement (art. 1856 du C.c.Q.).*

C'EST LA LOI !!!



Se préparer à déménager !

Planifier son déménagement

L'étape du déménagement est peut-être la dernière de ce processus mais vous devez y penser à l'avance.

Voilà des éléments à penser avant de déménager:

- ✓ *Rechercher un moyen de transport*
- ✓ *Trouver des gens pour vous aider lors du déménagement.*
- ✓ *Se procurer des boîtes et les accessoires nécessaires au déménagement.*
- ✓ *Commencer à emballer à l'avance les objets dont vous n'aurez pas besoin dans les prochaines semaines.*
- ✓ *Prévoir le branchement du téléphone au nouveau domicile.*
- ✓ *Si vous payez votre électricité, aviser Hydro-Québec de votre déménagement.*
- ✓ *Effectuer les changements d'adresse nécessaires.*
- ✓ *Contactez votre assureur afin de confirmer que votre nouveau logement sera couvert dès que vous emménagerez.*

Le saviez-vous?

La Société canadienne des postes met gratuitement à votre disposition un petit livret contenant 17 avis de changement d'adresse standardisés.

Vous pouvez aussi passer à votre comptoir postal pour remplir le formulaire "avis de changement d'adresse" qui coûte une trentaine de dollars.

Des références utiles !

- **Office municipal d'habitation de Lévis**
Tél.: (418)833-1490
internet: www.omhlevis.qc.ca
- **Régie du logement**
Tél.: 1-800-683-2245
Internet: www.rdl.gouv.qc.ca
- **Postes Canada**
Tél.: 1-866-607-6301
Internet: www.postescanada.ca
- **Hydro-Québec**
Tél.: 1 888 385-7252
Internet: www.hydroquebec.com
- **Bell Canada**
Tél.: 310-BELL (310-2355)
Internet: www.bell.ca
- **Vidéotron**
Tél.: (418) 847-4410
Internet: www.videotron.com

La réalisation de ce guide a été rendue possible grâce à la participation financière du projet IPAC (Initiative de partenariats en action communautaire) initié par le gouvernement fédéral.



Corporation Renaissance Communautaire de Lévis

81 Côte du Passage, local 101
Lévis (Québec)
G6V 7R9

Téléphone: (418) 838-5434

www.crclevis.org



Office municipal d'habitation de Lévis

56 Côte du Passage
Lévis (Québec)
G6V 5S7

Téléphone: (418) 833-1490
Télécopieur: (418) 833-7602

www.omhlevis.qc.ca